

63730 LES MARTRES DE VEYRE

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220701-DL2022_05_01-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-01

CM du 30.06.2022

Objet : Régie « énergie » : désignation des membres du conseil d'exploitation et désignation du directeur

Les statuts de la régie à autonomie financière « Energie » prévoient la désignation par le Conseil Communautaire de 4 membres pour siéger au Conseil d'Exploitation de la régie, sur proposition du président.

Par conséquent, il vous est proposé de désigner :

- Jean-Pierre RIGAL
- David PEREIRA
- Laurence DELAVET
- Martine BOUCHUT

De plus, ces statuts prévoient la désignation d'un(e) directeur(trice) chargé du fonctionnement de la régie dans les limites fixées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- Approuve les désignations ci-dessus,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 1er juillet 2022

> Le maire, Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220630-DL2022_05_02-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie des Martres de Vevre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-02 *CM du* 30.06.2022

Objet: Vote du budget - regie a autonomie financiere pour l'exploitation du spic « **ENERGIE** »

Annexe 1: Budget 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4,

Vu la délibération n° 2022-03-09 du Conseil municipal du 14 avril 2022, portant création de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du spic « énergie »

Vu la création du numéro SIRET 216 302 141 00132 par l'INSEE en date du 31 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 20 juin 2022.

Le budget autonome 2022 de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 000€.

Le budget autonome 2022 de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- ADOPTE le budget annexe 2022 « énergie »
- AUTORISE Monsieur le Maire et son représentant à signer toutes pièces et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 1er juillet 2022

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220630-DL2022_05_02-DE

Budget 2022 ENERGIE FONCTIONNEMENT (M4)

		B.P. 2022	TOTAL
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	2 000	2 000
Т	Dépenses d'équipement	2 000	2 000
011	Charges à caractère général	2 000	2 000
012	Charges de personnel, frais assimilés		-
014	Atténuations de produits		-
65	Autres charges de gestion courante		•
66	Charges financières		-
67	Charges exceptionnelles		-
68	Dotations aux provisions et dépréciat°		-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		•
022	Dépenses imprévues		-
023	Virement à la section d'investissement		-
042	Opérations ordre transfert entre sections		-

			B.P2022	TOTAL
		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2 000	2 000
T		Recettes d'équipement	2 000	2 000
013		Atténuations de charges		-
70	701	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000	2 000
74		Subventions d'exploitation		-
75		Autres produits de gestion courante		•
76		Produits financiers		•
77		Produits exceptionnels		-
78		Reprises sur provisions et dépréciations		
042	-	Opérations ordre transfert entre sections		•
043		Opérations ordre intérieur de la section		-

Budget 2022 ENERGIE INVESTISSEMENT (M4)

		B.P. 2022	TOTAL
_	TOTAL DES DEPENSES	20 000	20 000
Т	Charges financières	-	-
			•
ſ			-
Т	Dépenses d'équipement	20 000	20 000
20	Immobilisations incorporelles		-
21	Immobilisations corporelles		-
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	20 000	20 000

043 Opérations ordre intérieur de la section

	= IV	(IVI 4)		
			B.P2022	TOTAL
		TOTAL DES RECETTES	20 000	20 000
T		Recettes financières	-	-
10		Dotations, fonds divers et réserves		-
165		Dépôts et cautionnements reçus		-
18		Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		•
26		Participat° et créances rattachées	-	-
27		Autres immobilisations financières		-
T		Recettes d'équipement	20 000	20 000
13	1315	Subventions d'investissement	20 000	20 000
16		Emprunts et dettes assimilées		-
20		Immobilisations incorporelles		-
21		Immobilisations corporelles		-
22		Immobilisations reçues en affectation		-
23		Immobilisations en cours		-

Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220630-DL2022_05_03-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

<u>ABSENTS</u>: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Objet : DM 2022/01		
n° 2022-05-03		CM du 30.06.2022
Madame Sylvie CAM	US a été élue Secrétaire.	

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et suite à la création d'un budget autonome pour l'opération Solaire Dôme et la proposition de vente de la Trésorerie/Ancien couvent, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal. La DM 2022/01 se décompose ainsi et s'équilibre en dépenses et en recettes à -19 200 € :

DEPENSES INVESTISSEMENT DM 2022-01				<u> </u> -	19 200,00
21	21 Immobilisations corporelles		1-	34 200,00	
2183	Op: 1032	F = 0	Matériel informatique		800,00
2188	Op: 1042	F = 0	Petits équipements Loco'Motive		5 000,00
21318	Op: 1033	F = 8	Opération Solaire Dôme	<u> -</u>	40 000,00
204			Subventions d'équipement versées		15 000,00
2041642		F = 0	Bâtiments et installations		15 000,00

RECETTES INVESTISSEMENT DM 2022-01				-	19 200,00
16	16 Emprunts et dettes assimilées		-	62 483,00	
1641		F = 0	Emprunts	-	62 483,00
24			Produit des cessions d'immobilisation		250 000,00
024		F = 0	Vente Trésorerie / Ancien couvent	Г	250 000,00
13			Subventions d'investissement	-	206 717,00
1347	Op: 1040	F = 2	DSIL	-	201 717,00
1323	Op : 1033	F = 8	Opération Solaire Dôme	-	5 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages

approuve la décision modificative n°22/01 proposée du budget pr

Fait et délibéré en

Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220630-DL2022_05_03-DE

Pour copie conforme, le 1er juillet 2022

Le maire,

Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Ties Martreside Vecre aut authoritation Mairie des Martres de Veyre Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220701-DL2022_05_04-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-04 CM du 30.06.2022

Objet : Attribution du marché de travaux pour la construction d'une restauration scolaire et ALSH

Annexe 1: Rapport d'Analyse des Offres – Estimation Subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de travaux pour la construction d'une restauration scolaire et ALSH a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée Procédure adaptée (conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique et son annexe). Cette consultation a été publiée le 02 décembre 2021 pour une remise des offres fixée au vendredi 21 janvier 2022 à 12h.

L'objet de l'opération est la construction en tranche ferme de la restauration scolaire avec ses accès, liaisons et clôtures et en tranche optionnelle d'un Alsh et stationnement, intégrant la démolition de bâtiment existant.

La présente opération de travaux est allotie, elle est répartie en 14 lots désignés ci-dessous :

- 1 Fondations spéciales
- 2 Démolitions / Gros-oeuvre
- 3 Charpente bois / Bardages
- 4 Etanchéité / Zinguerie / Couverture
- 5.Menuiseries Extérieures bois / Serrurerie
- 6 Menuiseries Intérieures Bois / Cloisons mobiles
- 7 Plâtrerie / Faux-Plafonds / Peinture
- 8 Revêtements de sols / Faïence
- 9 Chauffage / Ventilation / Plomberie
- 10 Electricité / Courants faibles
- 11 Terrassements généraux / VRD
- 12 Aménagements paysagers / Espaces verts
- 13 Cloisons agroalimentaires
- 14 Equipements de cuisines

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le vendredi 1^{er} avril 2022 à 13h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres en annexe, Mont Reçu en préfecture le 04/07/2022

De se prononcer sur la tranche ferme.

De reporter l'attribution de la tranche conditionnelle, et de D. 1063-216302141-202207011-DL2022_05_04-DE au conseil municipal une fois les subventions nécessaires accordées

De retenir les entreprises suivantes pour la mise en œuvre de la tranche ferme au regard du rapport d'analyse des offres :

LOTS	ENTREPRISES	Restauration scolaire Tranche Ferme	ALSH Tranche Optionnelle	MONTANTS BASES NEGOCIES TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE
LOT N°1 - FONDATIONS SPECIALES	ELTS	81 220,00 €	61 780,00 €	143 000,00 €
LOT N°2 - DEMOLITIONS / GROS-ŒUVRE	ARVERNOISE	454 248,68 €	338 751,33 €	793 000,00 €
LOT N°3 - CHARPENTE BOIS / BARDAGES	FAUGERE	219 211,26 €	324 947,31 €	544 158,57 €
LOT N°4 - ETANCHEITE / ZINGUERIE	SOPREMA	188 259,72 €	165 260,22 €	353 519,94 €
LOT N°5 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / OCCULTA	MEUNIER MARNAT	111 726,70 €	171 557,58 €	283 284,28 €
LOT N°6 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS RECONSULTATION	SABATTERY	67 280,11 €	162 489,48 €	229 769,59 €
LOT N°7 - PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE	BM FINITION	103 344,75 €	73 655,25 €	177 000,00 €
LOT N°8 - REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE	GROUPE BERNARD	67 062,13 €	- 27 737,87 €	94 800,00 €
LOT N°9 - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	MOUREAU	327 826,88 €	99 497,76 €	427 324,64 €
LOT N°10 - ELECTRIGITE / COURANTS FAIBLES	CEGELEC	118 870,62 €	60 614,25 €	179 484,87 €
LOT N°11 - TERRASSEMENTS GENERAUX / VRD	Colas	243 098,00 €	205 614,65 €	448 712,65 €
LOT N°12 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS / ESPACES VERTS	JD Paysages		37 000,10 €	37 000,10 €
LOT N°13 - CLOISONS AGROALIMENTAIRES	SOPROMECO	63 619,49 €		63 619,49 €
LOT N°14 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	EQUIP FROID	224 895,00 €		224 895,00 €
Total en €uros HT	Total en €uros HT	2 270 663,34 €	1 728 905,80 €	3 999 569,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- Accepte le marché des travaux de construction d'une restauration scolaire et ALSH, et attribue le marché pour la tranche ferme;
- Attribue les lots reconnus comme les mieux-disants, ci-dessus exposés ;
- Autorise Monsieur le Maire et son représentant à signer le marché avec les entreprises retenues et tous documents s'y rapportant

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 1er juillet 2022

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Le maire, Pascal PIGOT





Les Martres-de-Veyre naturellement vôtre Mairie des Martres de Veyre

place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220701-DL2022_05_05-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-05 CM du 30.06.2022

Objet : Transfert de l'imprimerie fiduciaire du site de Chamalières à Vic-Le-Comte

Annexe 2: Dossier d'enquête publique - Transfert de l'imprimerie fiduciaire du site de Chamalières à Vic-Le-Comte

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Banque De France a pour projet le transfert des activités du site de Chamalières (activité imprimerie et centre fiduciaire) sur le site de Longues à Vic Le Comte.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du lundi 13 juin 2022 à partir de 8h30 au mercredi 13 juillet 2022 inclus jusqu'à 17h30.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- Donne son accord sans réserve ;
- D'approuve le dossier qui lui a été présenté;
- Transmets la délibération à la mairie de Vic-Le-Comte.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 1er juillet 2022

Le maire,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220701-DL2022_05_06-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie des Martres de Vevre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY — (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-06 CM du 30.06.2022

Objet: Vente d'une partie de la parcelle cadastrée AK 434 à M. Cluzel

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune des Martres-de-Veyre les parcelles cadastrées AK 257 (580m²) et AK 434 (309m²), afin de préparer l'aménagement d'un bassin d'orage. Le 4 novembre 2021, par délibération, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du rachat des parcelles AK 434 et AK 257.

Ce rachat a été formalisé le 29 avril 2022.

M. CLUZEL Patrick et Madame CLUZEL Corinne, propriétaires de la parcelle AK 451, ont manifesté leur intérêt pour acheter une partie de la parcelle cadastrée AK 434 accolée à leur terrain.

Le projet de bassin d'orage n'ayant plus de fondement, il a été décidé de donner une suite favorable à la demande de M. CLUZEL Patrick et Madame CLUZEL Corinne.

Le terrain étant situé en zone UG du PLU, il a été négocié un prix de 100€/m², pour une superficie de 95m². Le bornage a eu lieu le 2 décembre 2021.

Une demande d'évaluation immobilière a été effectuée le 14 décembre 2021. Le prix du terrain a été estimé à 9500€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- AUTORISE la vente de la parcelle AK 434 pour partie (95 m²), pour un montant de 9500€ à M. CLUZEL Patrick et Madame CLUZEL Corinne;
- CHARGE l'office notarial des Martres-de-Veyre de la vente ;
- DECIDE que l'intégralité des frais liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le maire et son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 1er juillet 2022

Le maire, Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Mairie des Martres de Veyre

place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220701-DL2022_05_07-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-07 CM du 30.06.2022

Objet: Rétrocession de la parcelle ZD 737 à la commune par acte notarié

La parcelle ZD 740, située rue Lucie Aubrac, correspond à un alignement donné par la commune pour l'élargissement des voies communales.

Cet alignement a été donné suite à l'obtention du permis de construire, et permettait une cession gratuite à la commune en application de l'article R 332-15 du code de l'urbanisme.

Les documents d'arpentage ont été établis par un géomètre, qui les a fait enregistrer au service du cadastre.

L'étape suivante, la cession devant notaire, n'a jamais été réalisée, et la partie élargie et aménagée de la rue Lucie Aubrac appartient toujours au titulaire du permis de construire.

Pour régulariser cette situation, la procédure de « déclaration d'abandon de parcelle » prévue par l'article 1401 du Code Général des Impôts, permet d'intégrer ces parcelles dans la voirie communale. Une délibération a d'ailleurs été prise le 13 septembre 2018 pour mettre en place cette procédure d'abandon de parcelles sur l'ensemble de la commune.

Or Monsieur et Madame Coumes Vincent et Mélanie, propriétaire de la parcelle ZD 740, ne souhaitent pas opter pour cette procédure d'abandon de parcelles, mais ont demandé à établir un acte notarié. Ainsi, la parcelle serait rétrocédée à la commune, et la situation régularisée.

Madame Chabrier Anne Marie, propriétaire de la parcelle ZD 737, a accepté de prendre à sa charge tous les frais inhérents à cette rétrocession de parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- AUTORISE la rétrocession de la parcelle cadastrée ZD 740 à la commune par acte notarié;
- CHARGE l'office notarial des Martres-de-Veyre de la vente ;
- DECIDE que les frais liés à cette vente seront pris en charge par Madame Chabrier Anne Marie;
- AUTORISE Monsieur le maire et son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. e1er juillet 2022

> Le maire. Pascal PIGOT



Les Martres-de-Veyre

63730 LES MARTRES DE VEYRE

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID: 063-216302141-20220630-2022_05_08-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/06/2022

PRESENTS: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS -- David PERREIRA - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON

ABSENTS: Christophe CHAPUT (Procuration à Régis BERNARD) - Annick BARDEY - (Procuration à Grégory DESTOMBES) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Catherine PHAM) - Frédéric MASSON - Sébastien BERNARD (procuration à Sylvie CAMUS) - Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) - Cécile MANDONNET - (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Lucie DEQUESNES (Procuration à David PEREIRA) - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE.

Madame Sylvie CAMUS a été élue Secrétaire.

n° 2022-05-08 CM du 30.06.2022

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions. La Caisse d'épargne a été consultés dans le cadre de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300.000,00€. Il est proposé de retenir son offre :

Montant: 300 000.00€ Durée: 12 mois

Taux d'intérêts : €STR * + 0,39% - Soit un taux indicatif actuel de 0,39%

Base de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : 0.05% du montant de prêt

Commission de non-utilisation : Néant

Pascal PIGOT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **RETIENT** la proposition de la Caisse d'épargne ;
- AUTORISE Martine BOUCHUT, 1ère adjointe à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et tout acte nécessaire à cet effet.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 7 juillet 2022

> Le maire, Pascal PIGOT

